

## **REUNION DE SIAEPA DE LA REGION DE MANNEVILLE LA GOUPIL – 27/05/2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. David FLEURY, Président.

Nombre de délégués municipaux en exercice : 8

Date de la convocation du comité syndical: 19/05/2014

**PRESENTS** : Ms David FLEURY, Maires délégués titulaires.

Ms. Christian LEFEBVRE ; Cédric RAULT ; Dominique DUREL délégués titulaires

Ms. Dominique LUCAS, Benoit LALLEMAND délégués suppléants.

**ABSENTS excusés** : Ms Mathieu ORANGE ; Joël SALAÛN, Maires délégués titulaires ; Francis DRU ; Mme Emmanuelle PINCHON ; délégués titulaires. ; Arnaud ARGENTIN ; délégués suppléants. M. Homer de VEOLIA excusé ; Mme FRESNEAU technicien SPANC.

**ABSENT** : Ludovic HOUEL délégué suppléant

ASSISTE A LA SEANCE : M. FEUGUERAY du bureau d'études SOGETI ; M. DANIEL DIT ANDRIEU de VEOLIA.

SECRETAIRE : M. Dominique DUREL

### **1. Procès-verbal de la réunion du 18/04/2014.**

Il approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Travaux assainissement allée des rosiers – Choix de l'entreprise.**

#### **TRAVAUX :**

Monsieur le Président informe le comité syndical que 7 entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise NFEE pour un montant 211 082.00€ HT de soit 253 298.40€ TTC

Le comité syndical, après avoir délibéré décide d'entériner le choix de la commission d'appel d'offre et retient l'entreprise NFEE pour un montant de 211 082.00€ HT soit 253 298.40€ TTC.

#### **ESSAIS PREALABLES :**

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'entreprise Bonnefoy a été retenue par la commission d'appel d'offre pour un montant HT de 4770.50€ soit 5724.60€ TTC.

Le comité syndical, après avoir délibéré décide d'entériner le choix de la commission d'appel d'offre et retient l'entreprise Bonnefoy pour un montant HT de 4770.50€ soit 5724.60€ TTC.

### **3. Travaux assainissement – Allée des rosiers – Demande de subvention.**

Sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le comité syndical décide de demander une subvention à l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement – allée des rosiers.

#### **Le plan de financement est le suivant :**

Montant des travaux :	211 082.00€ HT	soit	253 298.40€ TTC
Montant des essais préalables :	4 770.50 HT	soit	5 724.60€ TTC
Maitrise d'ouvrage :	16 525.88€ HT	soit	19 811.91€ TTC (TVA 19.6% : 937.86€) (TVA 20% : 2 348.17€)

**TOTAL :** **232 378.38€ HT soit 278 834.91€ TTC**

Assiette instaurée par l'Agence de l'Eau :

$(3015^{\text{€}} \text{ HT} \times 24 \text{ branchement}) \times 3 \text{ équivalent/habitant} = 217\,080\text{€}$

#### **Financement agence de l'eau :**

Subvention : $217\,080\text{€} \times 30\% =$	65 124.00€
Aide : $217\,080\text{€} \times 20\% =$	43 416.00€

<b>Financement fonds propres du SIAEPA :</b>	HT	123 838.38€
	TVA	46 456.53€

**TOTAL :** **275 834.91€**

Il est entendu que les travaux pourront être réalisés si - en plus de l'obtention de la subvention et de l'aide de l'agence de l'eau – le syndicat perçoit les soldes de subventions destinés à financer la station d'épuration de Manneville la Goupil.

Les soldes ont été sollicités, et l'agence de l'eau a demandé un contrôle d'ouvrages aidés qui se déroulera le 19 juin prochain en présence du bureau d'études, de l'exploitant et du constructeur.

M. le Président informe le comité syndical qu'il invitera à cet effet, M. Denis Goupil, ancien président, qui a suivi la construction des ouvrages.

#### **4. Sécurisation postes de relèvement Virville – Houquetot.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il avait été présenté au comité syndical, lors d'une séance ultérieure, un devis pour le remplacement des capots lourds, des postes de relèvement de Virville et de Houquetot, par des capots légers.

Le montant du devis établi par VEOLIA s'élevait à la somme de 6 070€ HT soit 7 184€ TTC.

Le comité syndical de l'époque ayant estimé ce devis trop élevé, il avait été décidé de solliciter une offre à l'entreprise Caux Maintenance de Houquetot.

Le devis en question s'élève à la somme de 1 555€ HT soit 1 866€ TTC pour des capots en acier larmé 3/5.

M. Feugueray de SOGETI-INGENIERIE met en garde sur la qualité des capots qui doivent résister à des valeurs mécaniques de test de la CARSAT.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide :

- de demander un complément d'informations à la société Caux Maintenance afin de savoir si les capots sont conformes.
- De reporter la décision à la prochaine réunion.

#### **5. Gestion des eaux de ruissèlement de la station d'épuration de Virville.**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'afin d'exploiter convenablement la station d'épuration de Virville, VEOLIA a transmis au SIAEPA un devis pour des travaux, pour solutionner la gestion des eaux pluviales autour du clarificateur.

En effet, les eaux pluviales ne s'infiltrent pas et s'accumulent autour du clarificateur. Il a donc été proposé » dans un premier temps, la mise en place d'une grille avaloire sur un socle béton au niveau des graviers, avec passage dans l'accotement afin de ne pas endommager la voirie.

Les eaux seront ensuite acheminées vers le fossé avoisinant la station ; et ce pour un montant HT de 4 750€ soit 5 700€ TTC.

Après s'être rendu sur place avec le fermier, M. le Président explique qu'il a demandé au fermier, par soucis d'économie, d'envisager une autre solution.

La mise en place d'une pompe vide-cave avec création d'un regard semble être la solution la plus économique.

Le syndicat est dans l'attente du nouveau devis.

La question est donc reportée à la prochaine réunion.

Monsieur le Président informe par ailleurs le comité syndical qu'une visite de l'ensemble des ouvrages d'épuration sera organisée pour les élus.

## **6. SAGE.**

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 10 décembre dernier portant sur l'adoption du projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Commerce révisé, la CLE a approuvé les documents suivants :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'atlas cartographique ;
- Le rapport d'évaluation environnementale.

Afin de poursuivre la démarche de révision du SAGE, la commission locale de l'eau a lancé la procédure de consultation des services qui se déroule de janvier au 27 mai 2014.

Aussi, il est demandé que les communes et syndicats d'eau et d'assainissement concernés par le périmètre du SAGE se prononcent sur le projet avec ou sans proposition de modifications des documents.

Le comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, considéré l'avis favorable des 4 communes adhérentes au SIAEPA et délibéré, approuve à l'unanimité les documents tels qu'ils figurent dans le rapport de consultation des services.

## **7. Questions diverses.**

### **1. Recensement des branchements publics en plomb résiduels.**

Suite à un courrier de l'ARS, relatif au recensement des branchements publics en plomb résiduel, Monsieur le Président demande à VEOLIA ce qu'il en est au sujet du recensement des dites canalisations.

Le problème rencontré par VEOLIA est que personne n'a une connaissance fine de la nature des matériaux composant les branchements. VEOLIA souhaite mettre en place une enquête plomb mais M. Daniel dit Andrieu est persuadé qu'il n'existe pas de canalisation en plomb sur le SIAEPA de Manneville la Goupil.

VEOLIA fera une réponse commune à l'ensemble des SIAEPA dont elle assure l'affermage pour l'ARS.

### **2. Réseau assainissement Bornambusc.**

Arrivant au terme du délai de raccordement des 2 ans, Monsieur le Président souhaiterait connaître le nombre de raccordés au réseau d'assainissement collectif

sur la commune de Bornambusc. Sachant que les non raccordés, raccordables à l'issue des 2 ans seront susceptible de voir leur facture d'assainissement doubler après rappel.

### 3. Boite de raccordement Mme Cardon – Bornambusc.

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de divers comités syndicaux précédents, il avait été évoqué le problème de la boite de raccordement endommagée de Mme Cardon domiciliée à Bornambusc. Il est précisé que la partie métal est désolidarisée du béton.

Il est également précisé que c'est l'entreprise SOGEA qui doit changer le regard car à la réception des travaux, le regard avait été signalé comme endommagé.

Ms Feugueray de SOGETI et M. Lefebvre de Bornambusc, recontacteront SOGEA.

### 4. Chemin de l'eau claire – Effondrement.

Monsieur le Président demande à VEOLIA ce qu'il en est du passage caméra qui avait été évoqué lors de la réunion de mars dernier.

M. Daniel dit Andrieu confirme que la démarche n'a pas été entreprise, qu'elle sera réalisée dans les jours à venir. Après quoi, l'effondrement pourra être rebouché.

### 5. Télégestion Bornambusc.

Il a été signalé à VEOLIA des problèmes de dysfonctionnement de la pompe au poste de relevage de la commune de Bornambusc.

Il serait nécessaire à l'avenir de s'assurer que les batteries fonctionnent.

### 6. Télé relève

M. Daniel dit Andrieu de VEOLIA est interrogé sur la mise en fonction de la télé relève. M. Homer sera interrogé et reprendra contact avec le SIAEPA.

### 7. Végétaux – Station d'épuration Manneville la Goupil

Il a été signalé à M. Feugueray du bureau d'étude SOGETI que certains végétaux sur le terrain de la station d'épuration de Manneville la Goupil devront être remplacés.

M. Feugueray a contacté l'entreprise SADE.

Il est toutefois mis en évidence que lors du débroussaillage, l'agent passait parfois trop près des végétaux avec la machine, ce qui pouvait les endommager.

La séance est levée à 11h30mn.